

Jour de séance 17

le mardi 9 février 2016

13 h

Prière.

Après les questions orales, le président de la Chambre avertit les parlementaires que l'expression « dépenser comme un marin ivre » est non parlementaire.

M. Bertrand LeBlanc (Kent-Nord) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition à l'appui de l'acquisition, par l'hôpital de Sainte-Anne-de-Kent, d'un dialyseur pour les patients souffrant de problèmes rénaux. (Pétition 13.)

M. LePage, du Comité permanent de la politique économique, présente le deuxième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 9 février 2016

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son deuxième rapport.

Le comité se réunit le 9 février 2016 et étudie le projet de loi suivant, qu'il approuve sans amendement :

11, *Loi modifiant la Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé.*

Le comité étudie aussi le projet de loi suivant, qu'il approuve avec certains amendements :

16, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur.*

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Gilles LePage, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

M. Fitch donne avis de motion 16 portant que, le jeudi 18 février 2016, appuyé par M. Stewart, il proposera ce qui suit :

attendu que le Nouveau-Brunswick traverse une période d'incertitude économique, de faible croissance des salaires et de taux élevés de chômage ;

attendu qu'un certain nombre de projets importants liés à la mise en valeur des ressources naturelles ont été suspendus, retardés ou annulés au cours des 16 derniers mois ;

attendu qu'il est essentiel de signaler clairement que le Nouveau-Brunswick appuie les projets sécuritaires et durables dans le secteur des ressources naturelles ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée :

a) reconnaisse l'importance du secteur énergétique pour l'économie canadienne et appuie son développement écologiquement durable ;

b) convienne que les oléoducs constituent le mode de transport le plus sécuritaire du pétrole ;

c) reconnaisse que la majorité des gens du Nouveau-Brunswick veulent que le projet d'Oléoduc Énergie Est démarre le plus tôt possible ;

d) demande au premier ministre du Canada d'exprimer publiquement son appui à l'égard du projet et de garantir que son Cabinet et lui approuveront le projet si celui-ci reçoit l'approbation de l'Office national de l'énergie.

M. Urquhart donne avis de motion 17 portant que, le jeudi 18 février 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera ce qui suit :

attendu qu'il est possible de prévenir la maladie de Lyme ;

attendu que, selon la Canadian Lyme Disease Foundation, la maladie est très insuffisamment signalée au Canada ;

attendu que la maladie de Lyme peut être débilitante et provoquer des symptômes comme une fatigue extrême, des troubles cardiaques et du

système nerveux ainsi que des symptômes arthritiques, qui touchent la qualité de vie et la capacité de travail;

attendu qu'une conférence sur le cadre fédéral relatif à la maladie de Lyme aura lieu en mai 2016 et qu'y participeront notamment des ministres provinciaux et territoriaux de la Santé et d'autres intervenants;

attendu que, au Nouveau-Brunswick, la maladie de Lyme reste souvent non diagnostiquée pendant un grand nombre de mois et même d'années avant d'être traitée;

attendu que des gens du Nouveau-Brunswick se rendent aux États-Unis d'Amérique afin de faire diagnostiquer et traiter la maladie de Lyme;

attendu que le Nouveau-Brunswick a besoin d'une meilleure sensibilisation du public au sujet des symptômes et du traitement de la maladie de Lyme;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement actuel à collaborer avec le gouvernement fédéral et les autres provinces et territoires afin de mieux sensibiliser la population au sujet de la transmission et des symptômes de la maladie de Lyme

et que l'Assemblée législative demande au ministère de la Santé de collaborer aussi à la recherche de solutions afin d'actualiser les renseignements de santé publique sur la prévention et le dépistage de la maladie de Lyme, de protéger d'une suspension par le Collège des médecins et chirurgiens les professionnels de la santé qui choisissent de traiter la maladie de Lyme pendant plus de 30 jours, de recruter des professionnels de la santé spécialisés dans le dépistage et le traitement de la maladie de Lyme et de mettre en oeuvre un programme amélioré de perfectionnement des professionnels de la santé en matière de prévention, de traitement et de diagnostic de la maladie de Lyme et de sensibilisation à cet égard.

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, donne avis portant que, le mercredi 10 février 2016, la deuxième lecture du projet de loi 21 sera appelée.

M. Albert annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur le budget.

Le débat ajourné reprend sur la motion 9, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M^{me} Harris, vice-présidente, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume la suppléance à la présidence.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 5.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Commission
des droits de la personne pour 2014-2015 (4 février 2016).